



L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Octobre 2003

N°22

Sommaire :	page		page
Editorial	1	Aqualand	3
Mission environnement	2	Calanques propres	4
Arrêté de biotope	3	Les fours à chaux	4
Plateau de la Gardiole	3	les conférences UCL	4

Editorial

Chers amis,

Nous voici déjà en automne et, malgré une canicule exceptionnelle, pénible pour chacun d'entre nous, nous avons eu la joie de retrouver nos Calanques intactes, toujours aussi belles et attirantes. Elles n'ont pas brûlé et nous nous en réjouissons tous. Comme chaque été, des restrictions diurnes de circulation avaient été mises dans le massif. Les patrouilles vertes ont assuré les missions de surveillance. Malheureusement, du côté mer, tout n'a pas été parfait : les patrouilles bleues n'avaient pas été reconduites par la Ville de Marseille et les usagers se sont plaints d'un manque de sécurité, tant pour les baigneurs que pour les plaisanciers; des améliorations vont être apportées par le G.I.P pour l'été prochain. Nous vous en parlerons.

En tant que présidente de UCL, j'ai été élue comme représentante des associations de protection de l'environnement en remplacement de Claude Fulconis. Je participe donc aux réunions du bureau et du conseil d'administration du G.I.P.

L'été 2002, après la demande formulée par le G.I.P., le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a envoyé des inspecteurs dans les Calanques pour une « mission d'appui » ; leurs conclusions nous ont été communiquées au printemps 2003. En outre, une nouvelle loi concernant les PN est à l'étude et un avant projet a été rédigé, conformément à une directive du Premier Ministre. Il inclut la décentralisation et suggère une modification de répartition des pouvoirs entre l'Etat et les élus locaux ; c'est la question qui nous préoccupe le plus. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de ces deux problèmes très importants.

Nous poursuivons notre travail sur les différents dossiers concernant les atteintes au site classé. Vos observations et vos remarques nous sont très utiles. Merci de continuer à nous signaler tout ce qui vous semble anormal lors de vos randonnées dans les Calanques. Notre réussite, qui vise toujours au premier chef à la sauvegarde des Calanques, sera le résultat d'un effort collectif.

Madeleine BARBIER- BROSSAT, *Présidente d'U.C.L.*

L'Echo des Calanques est édité par l'Association Union Calanques Littoral

5, avenue des chutes Lavie 13004 Marseille

Tél | 04.91.64.30.30

N° ISSN : 1251-3741

Directeur de la publication : Madeleine BARBIER-BROSSAT

Imprimé par nos soins, avec la participation de Renée Dubout, Denise Guieu, Denyse Ricard, Claude Thomas, Jacky Plauchud

Résumé du rapport de la mission d'appui des inspecteurs généraux de l'environnement

A la demande du G.I.P., une « mission d'appui » a été envoyée, durant l'été 2000, par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable ; elle était constituée de deux Ingénieurs généraux (IGREF) et un Contrôleur général. Claude Fulconis, dans le numéro 20 de l'Echo des Calanques, vous avait présenté les notes qu'il avait prises lors de l'entretien des membres de l'inspection avec les différents représentants des services de l'Etat, des collectivités locales et des associations. Le rapport final est paru quelque temps après et nous en avons eu connaissance au printemps 2003. Je voudrais vous en donner ici les principaux points :

Rappelons, tout d'abord, que le G.I.P., selon l'article 2 de sa convention constitutive, a été investi de 2 missions :

- « animer et coordonner les actions de protection et de gestion » dans le site classé des Calanques
- « préparer la création du PARC NATIONAL »

La mission constate que « le GIP, sous l'impulsion de son président, est devenu une véritable force de réflexion et de propositions, qu'un véritable capital de confiance s'est établi depuis la nomination de son nouveau directeur en 2000. Le GIP est devenu, par le travail de tous, un lieu de rencontre, de dialogue et d'échange. ».

Selon la mission, il reste maintenant à préparer la création du parc : c'est à dire à bien réfléchir à ce que l'on veut faire du massif des Calanques et à en définir ensuite la réglementation. Le rapport demande de ne pas se limiter au seul scénario Parc National, car il existe de multiples outils d'aménagement et de gestion d'un espace, entre lesquels il faut choisir en fonction de son degré de leur fragilité et des pressions qui s'y exercent.

Il ajoute qu'il convient de construire un véritable argumentaire « Parc National », apportant des réponses crédibles à trois catégories d'obstacles : la chasse au petit gibier et aux oiseaux migrateurs, les rejets de la station de Marseille, l'insécurité de certains accès et sites du massif. Le rapport suggère pour cela de mettre en avant toute l'originalité et l'intérêt des aspects

géomorphologiques, géographiques, biologiques, historiques, mais aussi culturels et paysagers, de ce que certains ont appelé « le diamant des Calanques et son double écriin, l'arrière-pays terrestre et l'avant-pays marin »

Si le scénario PN est le plus pertinent, il serait plus productif d'en confier la mission de préfiguration au GIP, ce qui serait une première. Compte tenu du rythme des travaux du GIP et surtout du climat de concertation qui l'anime, on peut estimer que les éléments nécessaires à la prise de décision pourraient être fournis dans un délai de 2 à 3 ans. Cette prise de décision pourrait être précédée d'une nouvelle mission ministérielle. Ce délai permettrait de n'engager de façon définitive l'avenir des Calanques qu'en pleine connaissance de la « Nouvelle Politique des Parcs Nationaux » qui résultera des réflexions actuellement lancées au niveau national, à l'initiative de la Direction de la Nature et des Paysages (DNP), et qui mènerait à des « parcs nationaux » de deuxième génération.

LES REMARQUES D'U.C.L. :

U.C.L. demande un Parc National, comme elle l'a toujours demandé depuis 1993 et comme il est prévu par l'article 2 de la convention constitutive du G.I.P

Les obstacles sont surmontables. Au sujet de la chasse dans les Calanques : dans les Parcs Nationaux, la législation est adaptable à chaque cas particulier, comme dans le parc des Cévennes où la chasse au gros gibier a été régulée. Pour ce qui est des rejets de la station d'épuration, nous attendons beaucoup des nouveaux systèmes d'épuration qui doivent être mis en place. Quant à l'insécurité, c'est un problème de politique de sécurité globale, aussi bien nationale que municipale. Il serait un peu fort que le projet de Parc National des Calanques trébuche pour des raisons de sécurité périphériques.

Nous attendons avec impatience la nouvelle loi sur les Parcs Nationaux et nous serons extrêmement attentifs et vigilants sur son contenu.

UNE BONNE NOUVELLE !

Dans La Provence du 6 novembre 2003 est paru l' **ARRETE PREFECTORAL** portant création d'une zone de protection de biotope d'espèces végétales protégées au lieu-dit « Vallon de Toulouse » sur le territoire de la commune de Marseille.

ARRETE - Article 1 : Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires au maintien et à la reproduction de l'espèce végétale suivante : Hélianthème à feuilles de lavande (*Hélianthemus Lavandulaefolium*) il est instauré sur la commune de Marseille une zone de protection de biotope de 320 000 m².

Le plateau de la Gardiole rendu aux promeneurs



L'espace parking rendu à la Nature

UCL a constaté avec satisfaction la mise en place par l'ONF d'une barrière au départ de la route du feu, au niveau du parking du col de la Gardiole.

D'autre part, après l'Auberge de jeunesse de la FONTASSE, le dernier parking a été supprimé, la barrière enlevée, les murets en béton qui délimitaient le parking ont été démolis, l'ensemble a été aplani et remis en état.

Mais la route reste ouverte pour les clients de l'Auberge. UCL pense que ce trajet, ni long, ni difficile, pourrait se faire à pied, les randonneurs et escaladeurs portant leur matériel sur le dos comme cela se pratique normalement en montagne pour se rendre aux différents refuges.

« Capeland » ou Aqualand dans les Calanques

Tous les samedis matin, du 12 Avril au 25 Octobre, l'association Massilia Sport Aventure a proposé, au cap Sormiou, une traversée de la grotte du Capelan, par groupe de 12, en tyrolienne, suspendu à un fil, un pont de singe, une escalade des parois de la grotte. L'idée a immédiatement séduit l'Office du Tourisme de Marseille auprès duquel il fallait obligatoirement s'inscrire.

Mais notre association n'a pas du tout été séduite, et un grand nombre de grimpeurs et professionnels de l'escalade ont trouvé cette activité déplacée et très choquante des le site classé des Calanques.

En effet, durant l'été, 370 personnes (au moins) ont ainsi foulé ces lieux si fragiles : à l'entrée en porche de grotte se trouve un magnifique trottoir d'algues particulièrement large, épais de 80 cm à 1m. Le piétinement ne peut le laisser intact.

UCL a dénoncé vivement ces pratiques « aqualand » dans le site Classé et a alerté en temps voulu le G.I.P.

Nous avons appris également qu'un autre organisme proposait des « parcours aventures » dans le site, dont des parcours aquatiques.

Ces informations sont parues dans les journaux locaux. L'un des articles proposait « la nature et l'aventure sont à la portée de tous » (!)

UCL dénonce une nouvelle fois l'abus des sports de masse dans le massif des Calanques.

Dans ces cas précis, nous allons une fois de plus vers une destruction rapide et irréversible des milieux naturels.

Les Calanques ne sont pas un terrain de jeux pour consommateurs

Opération CALANQUES PROPRES du 24 Mai 2003

Le 24 mai, le GIP a coordonné, pour la troisième fois en deux ans, le nettoyage du massif des Calanques sur plusieurs sites : l'Escalette, Callelongue, Port Miou et Vaufrèges. Ont participé à cette opération l'O.N.F., la Ville de Marseille, la Ville de Cassis, la C.U.M.P.M. (Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole), le Conservatoire du littoral, ainsi que 9 associations dont U. C.L. Cette opération se déroulait en 2 temps : le matin, nettoyage du site, l'après midi sensibilisation du public à la thématique du patrimoine industriel et du bâti des calanques. UCL et le CEEP (Conservatoire des Etudes des Ecosystèmes de Provence) avaient en charge le site de Vaufrèges (dont les terrains appartiennent au Conservatoire du littoral), afin de nettoyer un des fours à chaux.

Ainsi, dès 9 h, UCL installait son stand, après avoir été accueillie de manière conviviale par l'Amicale de Vaufrèges. Plusieurs bénévoles d'UCL et du CEEP se sont trouvés devant une véritable décharge organisée depuis des

décennies. Ils se sont affairés en enlevant des amas de ferraille, lits, seaux et dépôts sauvages qui défiguraient le paysage et empêchaient l'accès au four. Le godet mis à disposition s'est avéré rapidement insuffisant pour contenir tous ces gros objets, qui ont du être accumulés à proximité ; le lendemain, des camions devaient venir les enlever.

Un grand merci à tous les bénévoles et bien sûr, au jeune Alexandre qui n'a pas ménagé sa peine durant tout ce nettoyage.

L'après-midi, Claude THOMAS, spécialiste des fours à chaux, après une conférence de grand intérêt sur leur histoire et leur fonctionnement, nous emmena à l'intérieur du site de Vaufrèges visiter plusieurs autres fours. Malheureusement, cette opération de nettoyage comportant des risques tant du fait des caractéristiques du site que des déchets présents, le GIP n'a pas fait d'appel à volontariat via la presse, si bien que peu de personnes ont pu profiter de cette remarquable conférence.

Les FOURS à CHAUX

Après une matinée de dur labeur et un repas réparateur, Claude Thomas, ainsi que cela était prévu, nous sensibilisa au passé du quartier de Vaufrèges, marqué par la fabrication de la chaux. Il nous fit d'abord un petit topo sur la chaux :

Qu'est-ce que la chaux ? le même mot désigne couramment deux produits :

1) la chaux vive ou oxyde de calcium. C'est elle qui sort du four. Elle est le résultat de la décarbonatation du calcaire (carbonate de calcium) à une température de l'ordre de 1000°C.

2) la chaux éteinte ou hydroxyde de calcium qui est le résultat de la réaction de l'eau sur la chaux vive : cette réaction peut être violente et dégager beaucoup de chaleur. La chaux éteinte peut se présenter sous deux états, en poudre ou en pâte.

A quoi sert la chaux ? Ses usages sont multiples et variés : bâtiment (badigeon, mortier...), tannerie, fabrication de la soude caustique, notamment dans la fabrication traditionnelle du savon, métallurgie (sidérurgie, traitement de la bauxite...), l'agriculture (amendement, chaulage des arbres, traitement du piétin), fabrication du carbure de calcium, environnement (traitement de l'eau et de l'air).

Il nous expliqua ensuite le mode de fonctionnement des différents types de fours. Enfin, tous ensemble, nous avons découvert, dans un rayon de quelques centaines de mètres, les trois types de four utilisés dans la région marseillaise. Ce résumé est particulièrement bref pour vous donner envie de venir assister à la conférence qu'il nous présentera au mois de janvier.

***** Les CONFERENCES d'U.C.L. *****

Jeudi 15 Janvier 2004 - Les fours à chaux par Claude THOMAS, historien des Calanques
18 heures au siège des Excursionnistes Marseillais 16 rue de la rotonde 13001

Mardi 3 Février 2004 - De la Crau à l'Alpe : sur les traces de la transhumance en Provence
18 heures au Club PERNOD (1, La Canebière - entrée quai du port)

Une conférence de Guillaume LEBAUDY, ethnologue (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne). Il est également commissaire des deux expositions « La route. Sur les chemins de la transhumance entre les Alpes et la mer » présentée à l'Ecomusée de la Crau (St Martin de Crau en 2001) et « 1951. Transhumance sur la route des alpages » (photographies de Marcel COEN), présentée aux Archives de Marseille en 2002. Seront abordés les trajets de la transhumance dans son histoire, la transhumance aujourd'hui, les graffiti pastoraux, les bergeries de la Crau. Le mérinos d'Arles dont on a fêté l'an passé les 200 ans, sera évoqué.

Mardi 9 Mars 2004

La Réserve Géologique de Haute Provence : Vingt ans d'une Réserve pas tout à fait ordinaire

18 heures au Club Alpin Français 14 quai de Rive Neuve : Attention nouvelle entrée
Une conférence de Myette GUIOMAR, docteur en géologie, responsable du service scientifique de la RGHP
2004 : La Réserve Géologique de Haute Provence fête ses 20 ans !